

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le onze mars deux mille quatorze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 04/03/2014

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADE, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre MORLON, Paul DUCHEZ, Rémi JANDAUD, Claude REYIGNAUD (en remplacement d'Yves CHABRIER), Sylvie ALAMARGOT (en remplacement d'Alain FAUCHER), Gérard BARRAUD, Gérard BEAUBIER, Daniel CADET, Sylvette CHADELAUD, Catherine CELESTIN, Arlette DEMAR, Roger DESROCHES (en remplacement de Dominique GILLES), Camille DUDOGNON, Catherine GAUTHIER, Hubert LEHMANN, Edith LERENARD, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Henri PALA, Emmanuel POISSON, Eric RIBIERE (en remplacement de Jean-Claude BASSET), Philippe STEYAERT, Sabine VINCENT

EXCUSES : Jean-Louis BREGAINT, Patrick DESCHARLES, Béatrice DUFOUR, Dominique DUNAUD, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Monique REIX-BUSSY

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

201-058 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 DE LA ZAE DU THEIL

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,
Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,
Vu la délibération 2014-017 du 28 janvier 2014 sur le Débat d'Orientaion Budgétaire de la ZAE du Theil
Vu la délibération 2014-056 du 11 mars 2014 approuvant le compte administratif 2012 de la ZAE du Theil,
Vu la délibération 2014-057 du 11 mars 2014 précisant l'affectation du résultat de la ZAE du Theil

Monsieur le Président propose le budget primitif 2014 de la ZAE du Theil de la Communauté de Communes de Noblat à l'assemblée délibérante.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 31 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Adopte le budget primitif 2014 de la ZAE du Theil de la Communauté de Communes de Noblat.

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES (€)	RECETTES (€)
1 687 397,42	1 687 397,42

INVESTISSEMENT :

DEPENSES (€)	RECETTES (€)
1 659 697,42	1 659 697,42

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
le :
Publié ou notifié
Le :

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 DE LA ZAE DU THEIL

Date de transmission de l'acte : 24/03/2014

Date de réception de l'accusé de réception : 24/03/2014

Numéro de l'acte : 2014-058 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20140311-2014-058-DE

Date de décision : 11/03/2014

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

ARRETE - SIGNATURES

Date de convocation 04/03/14.

Nombre de membres en exercice	...38.
Nombre de membres présents	...31.
Nombre de suffrages exprimés	...31.
VOTE : Pour	...31.
Contre	...0.
Abstentions	...0.

Présenté par le Président,
A St Leonard de N le 11/3/2014

Le Président,



Délibéré par le conseil Communautaire, réuni en session ordinaire
A St Leonard de N le 11 mars 2014

Les membres du conseil Communautaire,

[A large area containing numerous handwritten signatures in blue and black ink, representing the members of the community council.]

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 24 mars 14 et de la publication le 12 mars 14

A St Leonard de N le 24 mars 14